

gouvernement seul, est en mesure de créer la nouvelle monnaie dont le peuple peut avoir besoin. Ai-je raison de le faire?—R. Qu'entendez-vous exactement par monnaie? Est-ce que vous y englobez le crédit?

D. Oui, et, comme vous n'étiez pas ici, je vais vous dire en deux ou trois phrases ce que révèlent les témoignages. Ils révèlent qu'en vertu des pouvoirs inhérents à leur charte actuelle, nous permettons aux banques de créer elles-mêmes de la nouvelle monnaie. Je cite le témoignage de M. Graham Towers, page 164:

D. Vous nous avez dit hier que les banques créaient de l'argent. Lorsque le ministre des Finances transporte à une banque à charte une obligation de \$1,000,000, qu'elle accepte et qu'elle porte \$1,000,000 au crédit du ministre, vous nous avez dit qu'en agissant ainsi, on créait de l'argent; est-ce exact?—R. C'est vrai. Mais du moment que le montant est porté à son crédit, cela devient un prêt de la part du déposant.

D'après votre question, je constate que vous comprenez parfaitement que 90 ou 95 p. 100 de ce que nous appelons, à l'heure actuelle, monnaie ou mieux encore instrument d'échange, se compose non pas de papier-monnaie ou d'espèces sonnantes palpables, mais de ce qui est connu sous le nom de crédit bancaire. Vous l'admettez?—R. Oui.

D. Nous avons également appris ici que le Dominion du Canada a emprunté à divers taux d'intérêt des banques à charte et qu'il leur doit actuellement \$2,700,000,000, et que les prêts des banques à charte aux particuliers, y compris les cultivateurs de l'Ouest et les industriels, ont tellement diminué à l'heure actuelle qu'ils ne se chiffrent plus qu'à un milliard de dollars environ, de sorte que, comme l'indiquent les témoignages, le Dominion du Canada est le meilleur client des banques à charte et que ses emprunts sont deux fois plus élevés que tous les autres prêts pris ensemble.

M. McNEVIN: A une moyenne de 1 p. 100 d'intérêt.

M. SLAGHT: Non, cela s'élève à un peu plus que 1 p. 100.

M. McNEVIN: Approximativement.

*M. Slaght:*

D. Le Dominion du Canada, c'est-à-dire les contribuables, paye chaque année quelque \$40,000,000 aux banques à charte, ainsi que nous l'a dit M. Towers, et porte ce fardeau d'intérêt. Permettez-moi de vous dire que nous devrions modifier la Loi des banques—et je veux voir si vous êtes ou non d'accord avec moi là-dessus, ou si vous n'avez pas encore assez étudié la question—de manière à enlever aux banques à charte ce droit de créer de la nouvelle monnaie en passant simplement des écritures dans leurs livres, et que quand le Canada a besoin de nouvelle monnaie pour ses contribuables, comme la guerre nous y a obligés, nous devrions par la suite l'emprunter par l'entremise de la Banque du Canada et la mettre en circulation sans intérêt pour le besoin public. Admettez-vous cela?—R. Vous faites certainement un pas dans la bonne voie. Nous nous rendons compte qu'il faudra peut-être beaucoup de temps pour que le peuple accepte que la nation reprenne en mains ses propres affaires. Au lieu d'emprunter ces deux milliards de dollars ou quel que soit le montant, aux banques à charte, on n'aurait qu'à faire ce que vous dites relativement à tout emprunt d'intérêt public ou même d'intérêt privé. Vous marchez dans la bonne voie et vous approchez du but. Nous sommes certains qu'un jour viendra, quand vous aurez décidé d'émettre de la nouvelle monnaie,—appelez cela comme vous voudrez—pour faire fonctionner les affaires publiques du Dominion, des provinces et des municipalités, où vous devrez faire d'autres pas dans la voie du progrès, et vous commencerez alors à en faire autant pour les particuliers. Oui, je vais vous suivre jusqu'au bout.